

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ACAS-BELLIE du 24 janvier 2012**

La séance est ouverte à 17 h.

Présents : A. VALADOU, B. VIGIER, MT PICARD, JP DEPEIGNE, P et P MALGAT

Le Président commence par les mauvaises nouvelles :

- 1) pour le concert de Noël, la SACEM nous a retrouvé....taxation forfaitaire à 125 €...soit 20% de notre bénéfice... après discussion ce forfait a été ramené à 100 € que l'on paie immédiatement ; mais cela vaudra la peine, pour nos concerts à venir, de demander à cet organisme son mode de calcul...et de les déclarer en temps utile.
- 2) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France a répondu par la négative à notre demande de subvention. Celle-ci ne correspond pas aux statuts de l'association de la Caisse et il bien dommage que l'on ne nous en pas parlé avant (la demande remonte à juillet 2011 avec avis favorable des administrateurs locaux)

Les statuts excluaient les aides pour la mise en valeur d'œuvres dans des lieux de culte....si elles ne sont pas classées par les MH. A.Valadou va interroger la caisse locale à ce sujet.MT PICARD émet l'idée d'une demande auprès de la Banque Populaire. Si celle-ci s'avérait positive on pourrait envisager de quitter le Crédit Agricole...

Adhésions : Nous en sommes en 205

Sur les conseils de Jean LABELLIE et Jeanne, ce compte rendu sera adressé aux membres qui n'ont pas renouvelé leurs cotisations, en leur demandant de bien vouloir le faire, en joignant une copie du bulletin ; le coût est de 15€ pour un couple et 10€ pour une personne seule, pour l'année 2012(ce rappel étant non avvenu si ce règlement a déjà été effectué).

Dorénavant l'adhésion portera sur une année civile entière, donc pour 2012, et avec une AG début 2013.

Le Président signale sa participation, sur invitation du Conseil Général à une remise de médailles, en présence de Mme Jeannette BOUGRAS, Secrétaire d'Etat et du Député V.Descoeur.Les distinctions concernaient des personnes particulièrement actives du monde associatif du Cantal

A propos du Député, il a interrogé Mr PIGANIOL, attaché parlementaire de V. DESCOEUR au sujet des trois milles euros promis sur sa réserve parlementaire. Malgré le retard, cette aide n'est pas remise en cause...wait and see...

L'électricien, LARROUSINIE, a été lui aussi relancé pour son devis d'éclairage.

Par ailleurs, une proposition de vitrage protecteur, devant les peintures des oliviers, a été demandée à la Société LAUMOND.

Mme Monique LAFARGE, ex directrice de la médiathèque de Mauriac, a adressé un courrier à Jean et Jeanne à propos de son livre-guide : « Cantal, cent lieux pour les curieux ». Quatre pages sont consacrées à l'église du Rouget, parution en mars. Jean avait pu commenter ses œuvres de vive voix, à Mme Lafarge, lors du passage de celle-ci au Rouget le 6-09-11.

Bernard Vigier évoque la venue le 26-01, au Rouget, du sénateur Jarlier ; il se propose de lui remettre un dossier pour une demande d'aide.

On évoque la proposition faite à la Société COLAS de nous sponsoriser, par exemple en finançant tout ou une partie des panneaux routiers à poser sur les départementales, la nationale relevant des communes du Rouget et de Cayrols.

Le Président va se mettre en liaison avec Mr FONTVIEILLE, président du groupe « La Corde à Mi » qui dispose à présent d'une soprano. Un concert pourrait avoir lieu le samedi 5 août, le jour de la kermesse paroissiale, suivi d'un repas. Ce serait l'occasion de reprendre l'idée d'une exposition des œuvres picturales. Une discussion s'engage sur la participation de l'ACAS-BELLIE au cinquantenaire de l'église du Rouget, la clôture des animations se situant le 7 octobre (ou le 14) lors de la fête de Sainte Thérèse.

Pour ce qui est des festivités du 5-08, le bureau est d'accord pour s'harmoniser avec la paroisse qui organise sa kermesse ce jour-là, et de participer, par l'apport de ses bénéficiaires sur recettes (concert, repas) à la souscription qui pourrait être organisée ; surtout s'il s'agissait de réaliser dans l'église un éclairage de qualité participant à la mise en valeur du centre d'art sacré.

Le vernissage de l'exposition des œuvres de Jean, à la Maison de la Communauté de Communes Cère et Rance, devrait avoir lieu le 31 mars.

Pour notre exposition des œuvres « rougétoises », un appel est d'ores et déjà lancé auprès des propriétaires d'œuvres de Jean LABELLIE, pour un prêt sur le WE du 5-08, et afin de préciser l'importance de cette expo. Une exposition suppose une assurance y compris de responsabilité civile, comme toujours à l'occasion d'une manifestation publique.

Si cela est possible, l'expo se tiendrait en mairie du Rouget (sous réserve de disponibilité et d'accord de la mairie) ; sinon, dans les salles paroissiales. Un gardiennage est à prévoir par les membres de l'Acas-Belli, le temps de l'expo.

Dans le souci de favoriser la création artistique, le président évoque la possibilité d'exposer des œuvres de jeunes créateurs (luminaires et bijoux) A voir avec Jean pour s'assurer d'une bonne cohésion.

Prochaine réunion en Mairie du Rouget **le 29 février à 17 h pour évoquer les travaux à entreprendre (éclairage, protections)**

**Point des finances : JP Depeigne nous indique que nous disposons d'environ 4000€**

Mais pour ne pas rester sur les 2 mauvaises nouvelles citées supra, en voici une très bonne : L'accord écrit nous informant d'une attribution d'aide sur la réserve parlementaire de notre député Vincent DESCOEUR est arrivée depuis la réunion du bureau: montant de l'aide 3000€

Merci à notre député, nous allons pouvoir engager la nouvelle tranche de travaux et si vous connaissez, dans votre entourage, d'autres parlementaires susceptibles de nous aider...nous sommes preneurs !